ولاية بنزرت
GOUVERNORAT DE BIZERTE

بنزرت
صالون المؤسسة
SALON DE L'ENTREPRISE
BIZERTE

1ÈRE ÉDITION
29, 30, 31 MARS 2018
PALAIS DES CONGRÈS DE BIZERTE

CGDR
المندوبية العامة للتنمية الجهوية
Commissariat Général au Développement Régional

CCINE Bizerte

مركز أعمال بنزرت
Centre d'Affaires de Bizerte

بنزرت
صالون المؤسسة
SALON DE L'ENTREPRISE
BIZERTE

PRÉSENTATION DU SALON

Le Salon de l'Entreprise Bizerte 2018 représente un véritable lieu d'échange, d'apprentissage et d'approfondissement pour tous les sujets qui touchent à l'entrepreneuriat , en collant au plus près de l'actualité économique et des potentialités de la Région de Bizerte

Il représente aussi un lieu de rencontre entre les promoteurs, les investisseurs, les hommes d'affaires, les industriels, les commerçants, les prestataires de service, les artisans, les agriculteurs, les chefs d'entreprises, les associations, les mass-médias, les représentants des ministères, des organisations, des administrations, des banques, des institutions financières et des représentants de la société civile.

Durant trois jours, une grande conférence ,4 mini-conférences et 4 ateliers techniques animés par des spécialistes et des experts permettront d'aborder tous les thèmes : l'accompagnement, la création , le financement ,le développement et l'innovation , les Start-ups et le développement régional .

Le Salon de l'Entreprise de Bizerte 2018 est organisé autour de 5 villages :

1- Structures d'appui et organismes nationaux
2- Entreprises publiques
3- Institutions Financières
4- Entreprises privées et Start-Up
5- Etablissements Universitaires

LES OBJECTIFS :

- Communiquer les différentes possibilités, avantages, programmes et mécanismes au profit des Entreprises , Hommes d'Affaires , Promoteurs ,Investisseurs et ceux qui désirent créer un projet.

- Encourager l'investissement , la création de projets et sensibiliser à l'importance de l'esprit d'entreprendre et la culture entrepreneuriale

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Raison sociale .....

Adresse .....

Fax ..... *Mobile* ..... *Téléphone* .....

E-mail ..... *Site web* .....

Nom du responsable .....

Activité .....

TYPE DE STAND

TYPE1	TYPE2	TYPE3	TYPE4
2000 dt	3500 dt	2500 dt	500 dt

RESERVATION DE STAND

TYPE1	TYPE2	TYPE3	TYPE4
☐	☐	☐	☐

Vous trouvez ci-joint le montant total réglé par chèque libellé au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Est Bizerte.
N : .....
Tiré sur .....
Ou par virement bancaire a l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Est Bizerte
RIB: 05200000006306985069 BT AGENCE DE BIZERTE
N :

Date .....

Signature et cachet

بنزرت
صالون المؤسسة
SALON DE L'ENTREPRISE
BIZERTE

SPONSORING

	PARTENAIRE OFFICIEL	SPONSOR GOLD	SPONSOR SILVER
Logo dans la plaquette officielle du salon (page sponsor) / Badges	✓	✓	✓
Mur d'interview	✓	✓	✓
Banderoles	✓	✓	✓
Support web	✓	✓	✓
Affichage urbain	✓	✓	✓
Affichage digital urbain (Ecran Pont)	✓	✓	✓
Spot vidéo inséré dans nos totems placés au salon	✓	✓	
Un pitch vidéo sur un écran 3m/2m au Palais des congrès de Bizerte	✓		
Mur / écran de scène	✓		
	20 000 DT	**4000 DT**	**2000 DT**

LE PACK CHOISI

- ☐ PARTENAIRE OFFICIEL
- ☐ GOLD
- ☐ SILVER

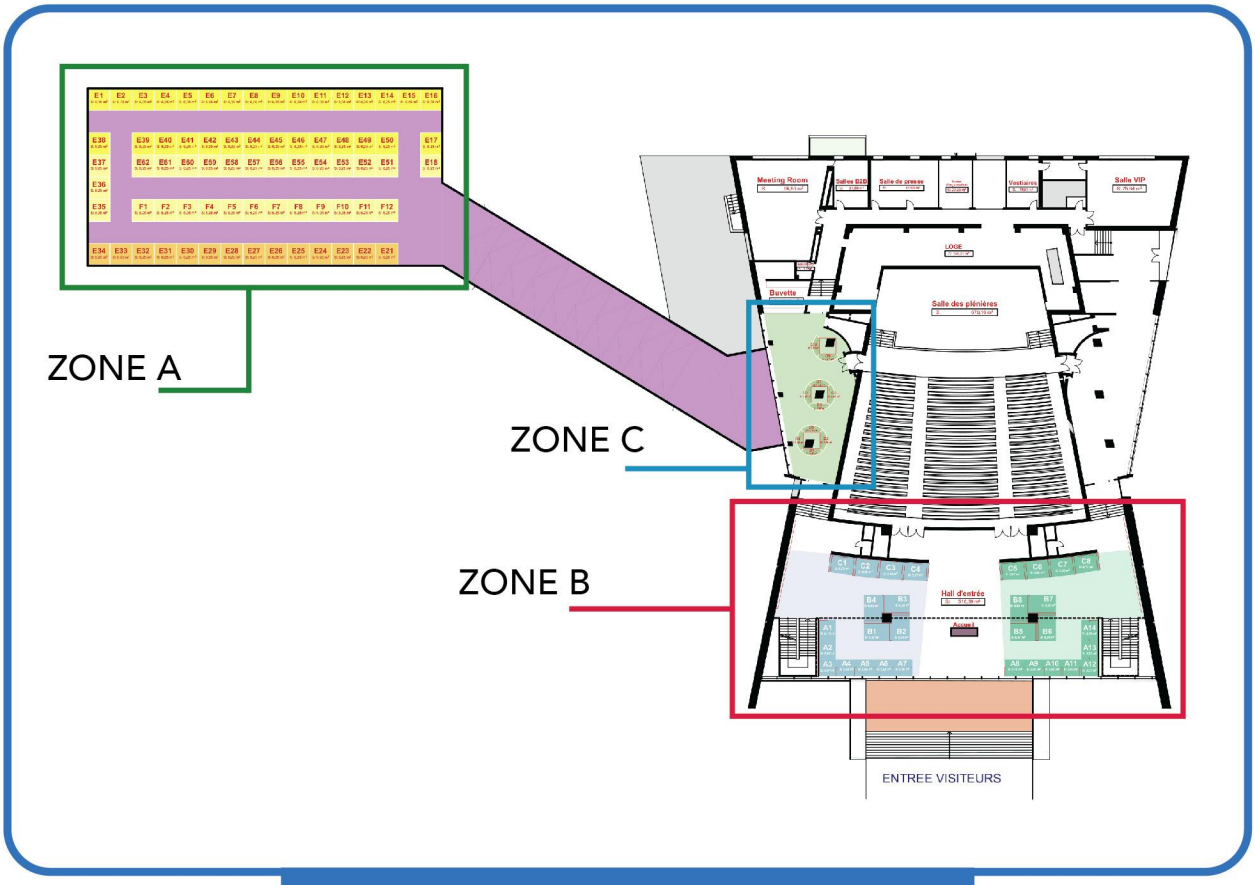

PLAN DU SALON

ZONE A

STAND E,F : TYPE 1

- Entreprises publiques
- Enterprises privées
- Etablissements Universitaires

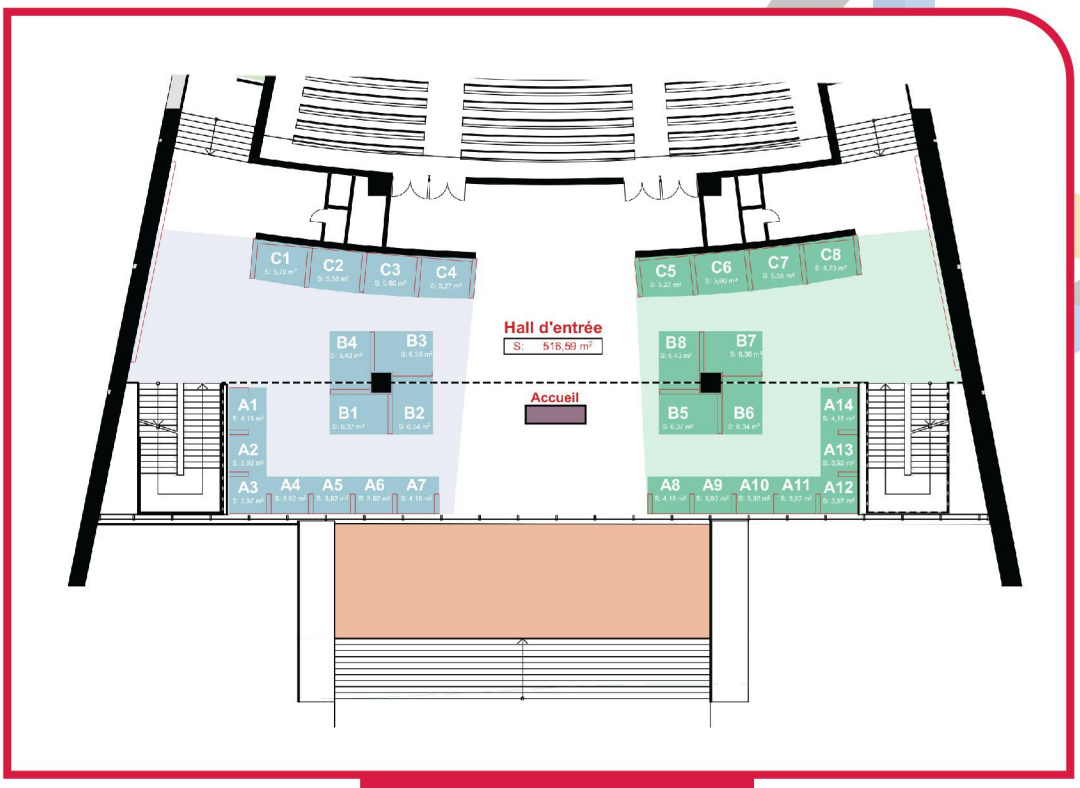

ZONE B

STAND B,C : TYPE 2
STAND A : TYPE 3

Structures d'appui et organismes nationaux

Institutions Financières

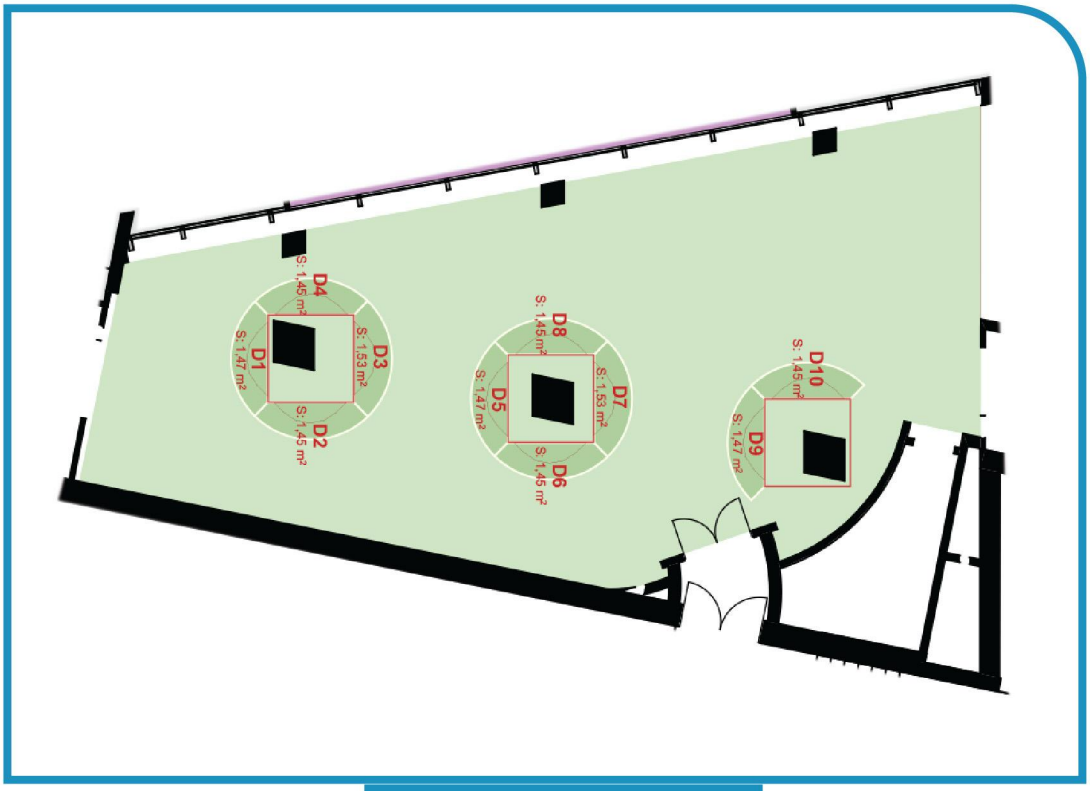

ZONE C

STAND D : TYPE 4

START-UP

بنزرت
صالون المؤسسة
SALON DE L'ENTREPRISE
BIZERTE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 : Peuvent participer au Salon de l'Entreprise Bizerte 2018: les Ministères, les Administrations, les Entreprises, les Organismes d'appui, les Centres d'Affaires, les Chambres de Commerce, les Pépinières d'Entreprises, les Centres Techniques, les Etablissements Universitaires, les Centres de Formation, les Banques, les Institutions Financières, les Organisations, les Associations, les Franchiseurs et les Bureaux d'Expertises et d'Etudes et les Sociétés de Services à l'Entreprise.

Article 2 : Les modalités d'organisation du Salon notamment la date d'ouverture, sa durée, le lieu du Salon, les heures d'ouverture et de fermeture, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

Article 3 : Toute personne désirant exposer devra adresser à l'organisateur une demande de participation, qui devra être acceptée par l'organisateur, sauf si l'organisateur refuse la participation demandée.L'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de location du stand.

Article 4 : Les demandes de participation doivent parvenir à la CCINE Bizerte avant le 22 février 2018 suivies du versement du montant global à payer avant le 06 mars 2018.
Ce montant sera remboursé si le demandeur n'est pas admis à exposer.

Article 5 : Les exposants peuvent régler leur participation soit en espèce, soit par chèque (au profit de la CCINE), soit par virement bancaire à l'ordre du compte de la CCINE : RIB 05200000006306985069 BT agence de Bizerte.

Article 6 : L'organisateur établit le plan du Salon et effectue la répartition des emplacements dans la mesure du possible selon la répartition en villages des espaces du Salon et l'état d'avancement des demandes de participation.

Article 7 : Les stands seront disponibles deux jours avant l'inauguration officielle. L'installation et la décoration des stands devraient être terminées au moins 15 heures avant l'ouverture.

Article 8 : Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Le gardiennage des stands et de leur contenu n'est assuré que pendant les heures de fermeture du salon. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont sous la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige.

Article 9 : Tous les stands devront être évacués, matériels et décors, dans un délai maximum de deux jours après la clôture du Salon.
A défaut une pénalité de 200dt/jour sera appliquée

Article 10 : L'exposant recevra avant le 22 Février 2018 un plan général du Salon et la répartition en villages.

Article 11 : il est strictement interdit : d'utiliser des projecteurs, des hauts parleurs ou de mettre de la musique, de distribuer des documents dans les halls et les entrées du Salon, de céder ou sous-louer des stands et d'utiliser des moyens de transport dans les halls d'exposition de 7h30 à 20h00.

Article 12 : Toute détérioration du stand engage la responsabilité de l'exposant et doit faire l'objet d'une réparation dans les normes de qualité requises.
Les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

Article 13 : En cas de force majeure qui impose le report du Salon à une date ultérieure, les montants versés seront gardés d'office pour la nouvelle date. Dans le cas où, pour des raisons majeures et imprévues le Salon ne peut avoir lieu et les demandes d'admission sont annulées, les sommes préalablement versées seront restituées après déduction des sommes engagées par la CCINE.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU NORD-EST BIZERTE
SIÈGE SOCIAL : Angle Rues 1 Mai / Med Ali Tour Bureaux Bizerte Center 7000 Bizerte –Tunisie
TÉL : +216 72 431 044/ 72 443 011 FAX : +216 72 431 922 / 72 436 044
E-MAIL : ccine.biz@gnet.tn SITE WEB : www.ccibizerte.org